Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Astreinte obligation de rester sur place

Par packo

bonjour
je suis employee dans une spa refuge pour animaux et qui fait fonction de fourriere, j ai un contrat de 35 heures de travail et un contrat de gardienage avec longement de de fonction.
donc j effectue 35 heures de travailles a la semaine et des astreintes a la fermeture de la spa (horaire d ouverture 8/12 et 14/18 dimanche et jours feries 8/12).
la question : la presidente a t elle le droit de m obliger de rester dans le logement lors de la fermeture de la spa en sachant que j ai un potable d urgence si on devait m amener un animal en fouriere.
autrement je n ai plu que mes jours de repos pour sortir en sachant qu il faut que je sois presente a 18 h pour l astreinte du soir car les astreintes sont du lundi au dimanche toutes les semaines.
cordialement.

Par Tisuisse1

Voyez pour ça votre inspection du travail car un salarié n'est plus, comme dans l'ancien régime, "corvéable et taillable à merci".